



Nombre de conseillers communautaires:

En exercice : **70**

Présents : 43

Suppléants : 4

Pouvoirs : 8

= **VOTANTS : 55**

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : JEUNESSE : demande de labélisation « information jeunesse » pour le territoire communautaire

Le jeudi 06 Juillet 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Juin 2023, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de MANSLE-LES-FONTAINES.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia – GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – GUYON Jean-Guy – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe THURU Marie-Danièle - LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-RAMEZI Christelle suppléante PINEAU Francine

2-CHOLEWKA Marie suppléante de BOUYSSSET Céline

3-RAMOS Sylvie suppléante de JEUNE Karine

4-MORINEAU Benoit suppléant de MAGNANT Jocelyne

Pouvoirs :

1-FLAUD Yves pouvoir à COMBAUD Renaud

2-KAUD Pascal pouvoir à CROIZARD Christian

3-PAPILLAUD Sonia pouvoir à LACROIX Aurélie

4-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

5-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

6-MAHÉ Jacques pouvoir à LASBUGUES Elisabeth

7-CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella pouvoir à FOURÉ Brigitte

8-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Philippe

Absents : COMBAUD Alain – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick – CECCHIN Catherine – PERRON Michelle- CRINE Jean-Jacques – DURAND Jean-Louis - BORDES Jean-Jacques – TEILLET Anne – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – PINTUREAU Romain – SEVRIT Raymond – JÉROME Géraldine - TEXIER Didier.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : JEUNESSE : demande de labélisation « information jeunesse » pour le territoire communautaire

Madame la Vice-Présidente rappelle que les politiques jeunesse ont pour objectif d'accompagner les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et l'accès aux droits. À ce titre, la qualité de l'information qui leur est délivrée revêt une importance capitale. Or, ceux-ci expriment de façon récurrente leurs difficultés pour définir leurs besoins et accéder à une information adaptée. Ils souhaitent une information individualisée et simplifiée.

L'information des jeunes, destinée prioritairement aux 13-29 ans, s'inscrit dans les attributions relevant du ministère en charge de la jeunesse. L'article 54 de la loi « Égalité et Citoyenneté » apporte une reconnaissance législative à l'Information Jeunesse.

Le travail de l'Information Jeunesse est dit généraliste. Il couvre tous les sujets qui intéressent les jeunes dans leur vie quotidienne suivant plusieurs modalités : Orientation/ Études ; Métiers et formations ; Emploi - Jobs - Stages ; Alternance ; Formation continue ; Logement - Santé - Vie pratique ; Initiatives et projets ; Loisirs - Vacances - Sports ; Partir en Europe et à l'étranger ; Venir en France.

Pour mettre en œuvre cette mission, le ministère s'est prioritairement appuyé sur le réseau Information Jeunesse représenté, piloté et animé par l'Union nationale de l'information jeunesse (Unij) au niveau national. Le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) concourt à l'animation en élaborant l'information de niveau national qui est diffusée dans le réseau.

Madame la Vice-Présidente rappelle que sur le territoire Cœur de Charente, c'est le centre social Espace Arc en Ciel qui est aujourd'hui labélisé par le ministère de la jeunesse en tant que structure porteuse de « l'information jeunesse ».

Il est nécessaire de renouveler la labélisation cette année et il est proposé que désormais la communauté de communes soit structure porteuse pour les prochaines années.

Elle précise que les personnes ressources de l'information jeunesse sont les responsables des secteurs ados présents au sein des accueils de loisirs du territoire, qui travaillent en lien avec les partenaires ad'hoc.

Porté par des collectivités locales ou des associations, les structures « information jeunesse » offrent, au plus près des lieux de vie des jeunes, un accueil libre, anonyme et de qualité, où ils et elles peuvent trouver des informations sur tous les sujets les concernant (formation, métiers, logement, droits, santé, loisirs, culture, mobilité internationale etc.).

Madame la Vice-Présidente propose que la Communauté de communes porte la candidature pour obtenir le label « information jeunesse » à compter de 2023.

Elle précise en outre que les missions d'information jeunesse se feront à moyens humains constants via les animateurs jeunes des ALSH et la Communauté de communes pourra bénéficier d'une prestation de service « jeunes » de la CAF (financement d'un ½ ETP/an soit 15 000 €).

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou sa représentante à engager les démarches pour la labélisation « Information jeunesse » portée par la communauté de communes Cœur de Charente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou sa représentante à solliciter un financement auprès de la CAF de la Charente ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou sa représentante à mener toutes les démarches et signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian CROIZARD

